

25^{c.}

Journal du Lot

25^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RECLAMES 3 ^e page	2 fr. 75
» 2 ^e page	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Si on voulait qu'ils fussent condamnés il ne fallait pas les envoyer devant un tribunal qui était obligé de les acquitter. — La Conférence de Londres a préparé peut-être un meilleur avenir.

Nous venons un peu tard pour commenter cet arrêt solennel par lequel la Haute-Cour de Justice a acquitté les accusés que lui avait envoyés la trop tapageuse commission d'enquête, dont nous avons plusieurs fois entretenus nos lecteurs, au temps où l'on ajoutait quelque importance à ses débats...

Cet acquittement était inévitable et certain, et l'on dirait que la commission d'enquête l'a voulu, puisqu'elle a pris un chemin qui ne pouvait pas la conduire ailleurs... Des commissaires feignent, aujourd'hui, d'en être surpris et indignés. C'est une bonne comédie, car ils savaient parfaitement qu'en déferant à un tribunal obligé d'appliquer la loi des actes que la loi ne prévoit pas et ne punit pas, ils envoyaient leurs auteurs à un acquittement forcé. Tout ce que la loi ne défend échappe à la sanction des juges !

La Haute-Cour se trouvait devant cette question : existe-t-il, dans le Code, un article interdisant de faire ce que ces gens ont fait ?... Et comme elle n'en a pas trouvé pour cette excellente raison qu'il n'y en a pas, elle ne pouvait faire autre chose que de répondre ce qu'elle a répondu : ils n'ont commis aucun acte contraire aux prescriptions légales, ils n'ont enfreint aucun article du Code... il n'y a donc aucune peine dans le Code que je puisse leur appliquer...

Cela était facile à prévoir... Seulement, il est une autre règle que celle écrite, en articles et paragraphes, par le législateur. C'est la loi morale, la simple loi des honnêtes gens, dont la conscience ne s'habille pas en gendarme, mais qui savent s'interdire à eux-mêmes bien des actes pour lesquels notre arsenal judiciaire n'a prévu ni amende ni prison.

On peut n'avoir jamais encouru la moindre peine judiciaire et réaliser pourtant le type parfait de la canaille. Nous savons tous de ces gâillards qui circulent librement dans le monde, bien qu'ils aient commis les pires flouteries. En tout, il y a la manière. Et, quand on sait bien les pratiquer, les marges du Code offrent le meilleur abri aux flibustiers et aux fripons...

Eh ! bien, la commission d'enquête devait savoir que les fautes très graves contre l'honneur et la probité commises par les accusés n'étaient pas justiciables des tribunaux. Elle a voulu transformer ces faits en crimes prévus et punis par les articles du Code qui ne les visaient pas et qui — en admettant qu'ils leur eussent été applicables — auraient dû les conduire en Cour d'assises... Cela ne pouvait amener l'affaire ailleurs que là où elle est arrivée...

Pourquoi n'avoir pas accepté la formule du jury d'honneur ? Celui-ci eût été pleinement compétent. Il n'aurait pas disposé d'amende ou de prison, mais d'une flétrissure mille fois plus terrible... Les avocats ont un Conseil de l'Ordre qui juge de la sorte. Les journalistes ont des Conseils spéciaux dans leurs associations de presse... Et ces juridictions morales sont beaucoup plus redoutées de leurs justiciables que les verdicts des tribunaux... Pourquoi les parlementaires n'auraient-ils pas, eux aussi, un Conseil de discipline ?

Presque tous nos confrères s'accordent à tirer des négociations de Londres cette conclusion qu'elles ont démontré la nécessité d'une entente franco-allemande. Cette unanimité fait plaisir à voir à ceux qui commencent à soutenir cette thèse au moment où l'opinion publique ne lui faisait pas bon accueil. C'est la voie de salut. Et nous sommes heureux de l'entendre proclamer par certains de nos confrères qui la dénonçaient — il n'y a pas bien longtemps encore — comme absurde et criminelle.

Maintenant, l'Allemagne ne peut plus ignorer ce que doit être son apport et ce que sera le nôtre. Il y a eu à Paris d'abord, à Londres ensuite (dans les marges de la Conférence)

des conversations entre le chancelier allemand et le Président du Conseil français, entre M. Briand et M. Curtius, qui ont fait nettement connaître au gouvernement du Reich ce que nous attendons de lui et ce qu'il peut attendre de nous. Les bases d'une politique de conciliation et de rapprochement sont bien posées. M. Brüning en sait le prix, mais il sait aussi quels en seraient les avantages...

C'est à lui de choisir et nous croyons que l'expérience qu'il vient de faire, ne l'encouragera pas à mettre trop de confiance dans les concours anglais ni américain. Ainsi, sans rien réaliser de précis et de visible au regard, la Conférence de Londres aura tout de même fait œuvre utile puisqu'elle aura préparé un meilleur avenir...

L'important, maintenant, est que le cabinet Brüning tienne le coup en Allemagne. Il ne suffit pas qu'il vive, qu'il subsiste. Il importe qu'il gouverne. Et qu'il agisse sur l'opinion en l'habituant à cette prévision d'un ordre nouveau, lequel a surtout besoin, pour s'accomplir, d'un changement moral qui ferait passer les Allemands de la haine à la confiance et de la méfiance à la coopération.

Emile LAPORTE.

O-O-O

UN PETIT MOT D'ECRIT

HOMME, RÉVEILLE-TOI

Décidément, le nombre des hommes qui protestent contre les excès de la civilisation mécanique, ne fait qu'augmenter. On citait l'autre jour le nouveau livre de Spengler « L'Homme et la Technique ». Ecoutez maintenant ce que dit le grand romancier autrichien Franz Werfeld : « L'histoire n'a jamais connu une époque plus abstraite que la nôtre, plus séparée d'avec les sources de la vie... Le travail est devenu une véritable perversion. Il a brulé l'homme directement en le soumettant à l'esclavage de la machine, et indirectement en excitant artificiellement ses besoins, en les créant même, ce qui, dans un certain sens, peut être considéré comme le comble de l'absurde ! » Et Werfeld continue son réquisitoire dans la « Neue Freie Presse » en s'en prenant particulièrement à l'U. R. S. S. : « La victoire de la technique, au lieu de libérer l'homme, l'a asservi. Staline édifie une immense caserne où, sous le regard sympathique de Ford, il veut loger l'humanité future,aylorisée, mécanisée, cloîtrée...

La mentalité de caserne triomphe partout : casernes, les nations modernes ; meurtrières et vides de toute substance ; casernes, les partis, les groupements artistiques, les syndicats. L'adjudant est maître incontesté et incontestable de la société, et même de la pensée... Et Werfel garde néanmoins sa confiance dans l'esprit et la valeur créatrice de la personne : Le devoir du « clerc », dit-il, est de prêcher à ceux que le tumulte universel n'a pas encore rendus sourds, la sainte violence. Que l'esprit affirme ses droits au lieu de se retirer de la lutte...

« Allemagne, réveille-toi ! » hurlent les fanatiques exaltés. A tous les esclaves et à tous les maîtres, opposons notre cri de ralliement : Homme, réveille-toi !

L'Homme anglais (Homo anglicus...) aurait-il déjà entendu l'appel pathétique de Franz Werfeld ? Le fait est que beaucoup de riches londoniens, méprisant leurs belles machines, chef-d'œuvre de technique, ont décidé cette année de faire du footing, de praecourir à pied les campagnes que la vitesse les empêchait de voir. Ils se mettent au ralenti, et vont suivre les petits chemins, les sentiers à travers champs, à travers bois...

Ces gentlemen déshabillés veulent goûter les joies pures des chemineaux. On les voit partir de chez eux avec un vieux costume, sac au dos, le bâton à la main, s'arrêter dans les arbrages des villages, bavarder avec le paysan ou le facteur. Ce retour à la nature est-il sincère ? Je crains bien qu'il ne soit un nouveau snobisme. Il est très chic aujourd'hui de dire : « J'ai fait trente kilomètres dans ma journée » au lieu de jeter négligemment dans la conversation : « Sur telle route j'ai fait avec ma voiture, du 120 à l'heure »...

Mais la mode passera avec les beaux jours, et ce sera de nouveau la rue vers la ville, ses bruits et ses fièvres... [De l'Européen].

André PIERRE.

Informations

Au Conseil des ministres

M. Pierre Laval, président du conseil, et les membres de la délégation ont mis le conseil au courant des entretiens qui se sont déroulés à Paris et à Londres au sujet de la crise financière et monétaire allemande.

Le conseil a été unanime pour remercier les membres de la délégation et particulièrement M. Pierre Laval de la façon dont ils ont compris et défendu les intérêts de la France et de la paix.

Le succès de l'Exposition Coloniale M. Paul Reynaud, ministre des colonies, a fait part au conseil des ministres du succès croissant de l'exposition coloniale, qui a reçu 3 millions 111.000 visiteurs en mai, 4 millions 468.000 en juin et 3 millions 227.000 pour les vingt premiers jours de juillet.

Fin de la grève du textile

Dimanche à eu lieu, à Roubaix, une réunion des ouvriers affiliés à la C. G. T. A l'issue de l'assemblée, un ordre du jour a été voté, dans lequel, après avoir rejeté sur le consortium les responsabilités du long et pénible conflit, les délégués du comité intersyndical de grève demandent aux ouvriers de Roubaix et de Tourcoing n'ayant pas repris le travail « de ne pas tarder plus longtemps à rentrer dans les usines ».

L'ambassadeur russe à Paris

On mande de Riga que, malgré les démentis, on déclare toujours dans les cercles politiques de Moscou, que M. Douglievski, ambassadeur des Soviets en France, ne reprendrait pas son poste à Paris, à l'expiration de son congé.

Pour le remplacer, on met en avant les noms de MM. Tchitcherine, Kéestinski ou Rykof. La décision définitive ne serait connue qu'au début du mois d'août.

En Espagne

Le ministre de la guerre a fait des déclarations sur la situation à Séville, après la conversation téléphonique qu'il a eue avec le général Ruiz Trillo.

Le gouvernement militaire évalue à 200 le nombre des perturbateurs, qui sont, pour la plupart, étrangers à Séville. Samedi, le calme est complet. Non nombre d'ouvriers ont regagné leur travail et le port s'anime de nouveau.

La tranquillité est telle que l'état de siège aurait déjà été levé si la police n'avait voulu poursuivre son labeur épurateur avec plus de facilité.

Négociations anglo-françaises

M. Kindersley, de la Banque d'Angleterre, de passage à Paris, a été reçu samedi matin, par M. Moret, gouverneur de la Banque de France.

Dans les milieux qualifiés, on se refuse, comme toujours, à toute indication sur l'objet ou les résultats de cette visite. Il est permis de penser cependant que MM. Kindersley et Moret ont dû examiner de concert les moyens susceptibles d'aider à la régularisation des mouvements d'Or entre les deux pays.

Après la Conférence de Londres

Dans l'« Observer », M. Carvin commente les résultats de la conférence de Londres et estime que le problème n'a pas été résolu, mais seulement ajourné. Après avoir dit que l'Allemagne se trouve actuellement en état de siège et sous la menace d'une crise de bolchevisme, il demande à l'Angleterre et aux Etats-Unis de trouver sans le concours de la France un remède à la crise allemande.

La question du désarmement

Le département d'Etat des Etats-Unis a pris connaissance du mémorandum français sur le désarmement sans donner son point de vue, mais l'impression recueillie est que le gouvernement américain n'envisagerait pas la thèse française avec satisfaction et qu'il ne serait pas disposé à la soutenir.

Par T. S. F.

Le contre-torpilleur « Stoddard » a manœuvré au large de San-Diego avec un appareil actionné par T. S. F. Il n'y avait pas un seul homme d'équipage à bord du navire, ce qui ne l'a pas empêché d'exécuter une série de mouvements divers. Un virage de 180 degrés, exécuté en pleine vitesse, a surtout impressionné les officiers de la marine qui procédaient à ces expériences à bord d'un contre-torpilleur.

Au Mexique

Le Congrès mexicain a voté un décret décidant que l'argent sera désormais la seule monnaie légale.

Cette décision a été prise à la suite d'une conférence entre les banquiers privés et les fonctionnaires de l'administration de la Trésorerie. En conséquence, toutes les pièces d'or seront retirées de la circulation.

La Banque du Mexique deviendra l'Institut de réserve fédéral. Dans l'espoir de stabiliser le cours du peso, M. Calles, ancien président de la Banque du Mexique, prendra la direction de ce nouvel établissement financier.

La défense contre les avions

Jeu d'ont commencé, dans la région de Cuxhaven et Husum les exercices de défense contre les attaques aériennes. Les avions nécessaires ont été fournis par les Sociétés privées.

Le plan Hoover

Le Comité des experts a poursuivi samedi matin à la Trésorerie les travaux relatifs à la mise en application du plan Hoover.

La question des réserves formulées par les puissances balkaniques a fait l'objet d'un premier examen et l'on croit savoir que M. Diouritch, ministre des finances yougoslaves, et M. Venizelos, premier ministre hellénique, ont présenté des mémoranda soulignant le grave préjudice que leur cause l'application du plan Hoover au point de vue de l'équilibre de leur budget.

EN PEU DE MOTS...

— M. Bourdault, demeurant rue Auxours, à Paris, âgé de 55 ans, n'ayant pu supporter le chagrin que lui avait causé la mort de sa femme, s'est suicidé sur sa tombe, au cimetière de Pantin.

— Le lieutenant-trésorier Truffaut, du 9^e alpins à Antibes, inculpé de détournements s'élevant à 30.000 fr. a été condamné à 3 ans de prison et à la dégradation militaire par le conseil de guerre.

— M. Lefort, charbonnier à Rennes, âgé de 70 ans, heurté, en sortant de chez lui, une ruche d'abeilles. L'essaim sortit et entoura l'infortuné vieillard sur lequel il s'acharna. M. Lefort tomba et il ne put se relever. Il expira peu après.

— En raison de la baisse des recettes, la Compagnie des Chemins de fer anglais du Great Western Railway a licencié 1381 employés.

— Antonin Magne a gagné la course du « Tour de France ». Max Bulla est premier des touristes routiers et c'est Péliassier qui a enlevé au sprint la dernière étape.

— A Etretat, un bateau de pêche sur lequel se trouvaient 6 personnes a chaviré. Les 6 personnes ont été noyées.

NOS ÉCHOS

Utile répétition.

La scène se passe dans le cabinet du plus grand de nos directeurs de théâtres.

Un journaliste vient d'être introduit : assis sur un chaise, il attend que le « patron », plongé dans la rédaction d'une lettre, veuille bien lui accorder quelques minutes d'attention.

Soudain, un bruit rompt le silence, c'est notre directeur qui vient de se livrer à une de ses petites incongruités chères aux héros d'Armand Sylvestre.

Le journaliste ne bronche pas : l'autre continue sa lettre.

Soudain, nouveau bruit. Alors notre confrère, très aimable : « Oh ! Monsieur (.), j'avais très bien entendu la première fois : c'était inutile de vous donner la peine de répéter. »

Fâcheux héritage.

Le docteur Miller, un spécialiste londonien, recevait ces jours derniers la visite d'un client qui se plaignait de violents maux de gorge.

Le praticien l'examina, après quoi il demanda :

— Pourriez-vous me dire si, parmi vos ascendants, on a enregistré des cas similaires au vôtre. Votre père, par exemple, a-t-il souffert de la gorge ?

— Je présume que oui, docteur. Ce que je puis affirmer, c'est qu'il en est mort, répondit le patient.

— Ah ! il en est mort. Je m'en doutais. Et pourriez-vous maintenant me préciser dans quelles conditions ?

— Il a été pendu par le bourreau !

Bonne solution.

Héroïque comme un preux, le jeune comte Roland de Hauteroche — de son vrai nom Lévy — voulut récemment prendre un bain dans la manche. Repêché évanoui, au milieu d'un flot de poissons morts, le rescapé tint à récompenser son sauveur.

— Je voulais, lui dit-il, vous remettre un billet de 5 francs pour boire à ma santé une bouteille de cidre bouché... mais je n'ai, malheureusement, qu'un billet de dix francs !

— Alors, répondit le loup de mer, réfé... vous à l'eau !

Témoignage sincère.

Sur le point d'exécuter un tour particulièrement difficile, un prestidigitateur s'adresse ainsi au public :

— Se trouve-t-il dans l'assistance un petit garçon qui veuille me servir de sujet ?

Un garçonnet se présente immédiatement.

— Dites-le bien à l'assistance, mon jeune ami : « M'avez-vous jamais vu avant ce soir ? »

— Jamais, papa.

UNE NATURALISATION QUERCYNOISE

GEORGES CAZENAVE

Georges Cazenave : ce nom résonne en moi avec une intense douceur, il escorte des souvenirs qui me sont particulièrement précieux. Les souvenirs de mon cher Paul Lotte, dont l'image a marqué ma jeunesse de façon décisive. En 1926, dans leur livre sur Pégy, les Tharaut se sont faits les historiographes des Lotte, curieuse famille d'oiseaux de mer, d'albatros et de goélands, où les individus, — soldats ou marins, idéologues ou poètes — présentent tous des contours originaux et dégagent une saveur étrange d'embrun, d'aube et de couchant. Un peu plus tard, j'ai apporté, avec mon *Testament Romantique*, un témoignage fraternel sur le dernier des Lotte : j'avais voulu conter méthodiquement cette adolescence rongée par un pessimisme morne et qui mit son point final dans l'obéissance à une vocation coloniale et militaire. En octobre dernier Lotte, retour de Mauritanie, faisait halte à Cahors : ce soir là Henry de Jouve n'aurait pas donné une conférence aux « Amis du Beau Vieux Quercy » et les Cadurciens pouvaient voir sur la scène du théâtre, à côté de Jouve, de Grangé et de Laporte, une espèce de vieux jeune homme très mince dont le visage tendu et jauni restait immobile ; c'était Lotte. Il avait troqué son uniforme d'officier mauritanien pour des vêtements civils coupés avec une austérité gauche. Quelque chose de solennel et d'un peu scolaire restait inscrit en lui. Dans trois jours, Lotte allait se marier. Une toute jeune fille, belle d'une beauté sculpturale qui rappelait certains bas-reliefs assyriens, devait partager un destin fait de silence et d'obéissance. Mais celle qui serait demain la compagne, celle qui était née d'un sévère caprice d'homme résolu à en finir avec l'adolescence, n'avait jamais été la « fiancée ». Ce rôle de fiancée, ingrat, incertain, associé à mille fadeurs littéraires et à mille alarmes dérisoires, une autre femme l'avait tenu auprès de Lotte pendant sept ans : Marguerite Hourcade, une Bordelaise un peu forte aux yeux noirs taillés pour le plaisir, la vie bourgeoise et le confort. Lotte lui écrivait des lettres à la fois rêches et sinieuses, implacables et endolories. Les Hourcade, comme les Lotte habitaient Cherbourg et, tandis que j'écrivais ces lignes, je revois la petite ville maritime mangée de brumes et stridente du bruit des sirènes, les rues de la Bucaelle et de l'Ancien Hôtel-Dieu toutes tapissées d'ombres et de mauvaises lueurs de réverbères, l'arsenal, les cabarets... 1920 : Lotte passait ses journées chez Gousselet dans un café voisin du cimetière, il engageait de longues conversations avec les fossoyeurs et j'imagine que, dès cette époque, Marguerite Hourcade se débrouillait inconsciemment à une emprise angoissante, morbide (aujourd'hui fonctionnaire et femme de fonctionnaire elle a éliminé tous les poisons du rêve) à grandirait son cousin qui devait accepter un jour les responsabilités de la poésie. Le port, les bordées bruyantes mais sans joie des hommes de la mer, l'eau grise du Nord, les terres noyées par le crachin, tous ces thèmes d'orgues et de brouillards qui caractérisent l'œuvre d'un Rodenbach, un enfant aux aguets les épiant, les écoutait. Et aujourd'hui Georges Cazenave nous donne un livre de vers « Orqueils », qui fixe, qui résume cette expérience (Le titre et le ton un peu provocants de ces poèmes ne doivent pas en effet nous cacher tout ce qu'ils contiennent d'émoi tendre, de fermeté triste et de lassitude). Je ne crois guère en général à la valeur d'un commentaire sur la poésie. On vit un poème, on ne l'explique pas. Je pense cependant qu'il n'était pas inutile de situer le paysage matériel et moral

qui entourait l'enfance de Cazenave.

Depuis quelques mois Georges Cazenave enseigne le français à l'École primaire supérieure de Cahors et sa silhouette est déjà familière sur le boulevard : un visage massif un peu carré, un vêtement lie de vin, un col cassé et une canne d'un modèle ancien, une démarche rapide scandée par un pantalon désinvolte, une allure de vieil étudiant qui ne se sépare jamais tout à fait de sa puberté, voilà Cazenave. Après la guerre, les Hourcade quittent Cherbourg pour Bordeaux, ville fastueuse, contentée d'elle et volontiers oratoire. Il y a par ailleurs dans le poète de Cazenave une virtuosité théâtrale assez désagréable : je l'inscris au compte de Bordeaux, de cette déplorable facilité girondine génératrice d'un type d'individu à la fois très brillant et très court qui tient du tribun, du cabot et du commerçant. Cazenave défend cependant sa solidité et il apprend la malédiction qui pèse sur tout poète. Sans doute le courant surréaliste ne l'atteint guère, car la province, en dépit de la facilité des communications, reste un système clos. Mais il lit passionnément Beaudelaire, Verlaine. Le rationalisme scientiste des années 1900 (c'est encore aujourd'hui la philosophie officielle de l'Université) l'écarte vite par sa médiocrité : Cazenave se replonge dans le vieux rêve catholique ; il médite Ernest Hello et surtout il prend pour guide ce magistrat Léon Bloy dont la verve farouche, les mots de lave rendent un son unique dans notre littérature. Une sensibilité verlainienne qui s'exprime à travers un tempérament Léon Bloy : une palette formulée est naturellement un peu grosse, mais elle me paraît définir Cazenave d'assez exacte façon.

Je sais surtout gré à Cazenave d'avoir chanté l'amour avec une tristesse naïve, un peu dégingandée, mais d'une sincérité évidente. Je goûte particulièrement les poèmes qu'il a groupés sous le nom vieillot de cantilènes (Ce langage amenuisé de l'équivalent symboliste s'est démodé avec une stupéfiante rapidité). « Quand l'amour passe dans un fiacre aux rideaux clos... », « Pourquoi ces cloches nuptiales... » ; il y a là des vers qui dégagent une émotion difficilement oubliable. Les lecteurs recomposent d'ailleurs par delà ces cantilènes un petit roman très pur, sans prestige mais non sans déchirement, ce roman de la vingtième année dont on gémirait parfois difficilement.

Les derniers vers de Georges Cazenave, « Art poétique », sont de beaucoup les meilleurs du livre. La facture en est vigoureuse et ils sont marqués par un double esprit de dépouillement et de conquête qui leur donne une haute vertu. Cazenave les a écrits au bord du Lot et je suis heureux que le magnétisme de nos causses, la splendeur tantôt mesurée et tantôt redoutable de notre fleuve les ait dictés.

Fais tout n'est plus permise ! Fais ton bilan ! Il n'est pas gros ! Zéro égalera zéro : Il faut renouveler la mise. Amasse les biens dans ton sac ; Vends-les au fripier de ta ville ; Et mets dans la balance, en vrac, Ton col cassé et ton Virgile.

Que les femmes de tes refuges Perdent pied dans ton souvenir. Prépare les joies à venir, Sourd à l'appel de vieux déluges.

Alors ouvre les yeux, toi grands, Devant ces choses déjà vues Et fais des rêves innocents Pour d'éternelles inconnues. Rainer Maria Rilke qui fut le plus grand poète de notre temps disait : « Il n'importe pas seulement d'avoir des souvenirs. Il faut savoir les oublier. » La pensée de Georges Cazenave a rejoint d'elle-même celle de Rilke. Ce rapprochement suffit à dire en quelle estime je tiens le poète d'Orqueils.

Georges DUVEAU.

— Si elle avait su s'y prendre, il serait resté !... On dit que... On dit qu'un Ecossais, se trouvant aux Etats-Unis, s'est rendu dernièrement dans un magasin à prix unique, où tous les objets coûtent dix cents, et a demandé le rayon des automobiles d'occasion...

Théâtre.

Jeanne et Jean sont un couple de jeunes mariés de province, qui, étant venus visiter la capitale, ont tenu à passer une soirée à l'Opéra. On joue « Lohengrin ». Troisième acte. Lohengrin s'en va, laissant Elsa désespérée. Jeanne à Jean :

Chronique du Lot

Pour le vieux Cajarc

UNE ŒUVRE A ACCOMPLIR

La Revue du Touring Club de France (n° de juillet 1931) qui est lue par 200.000 touristes de France et de l'étranger, publie une étude de Docteur R. Ganiayre, agrémentée de nombreuses vues, sur les vallées du Lot et du Célé, aux abords de leur confluent. Nous extrayons de cet article une description des plus séduisantes de notre coquette petite ville :

« Cajarc apparaît bientôt au détour du chemin, occupant, sur la rive droite du Lot, un segment de plaine que limite l'arc des falaises dont la rivière est la corde. Ce pittoresque chef-lieu de canton conserve les vestiges de fortifications que Louis XIII fit démolir pour mettre fin sans doute à l'indiscipline des Cajarcis, ses contemporains. « Que les temps sont changés ! » Cajarc est, en 1931, avec son joli Tour de Ville ombragé, une localité éminemment paisible, agréable, où l'on trouve des ressources et fort digne de devenir un centre de villégiature.

« Mais son mérite cardinal, c'est son cadre. Cajarc se trouve au centre d'un véritable cirque qui l'abrite de vents du Nord ; de la périphérie de sa petite plaine, émerge une sorte de talus en pente très accentuée, dont la partie supérieure est comme prolongée par de hautes falaises, rougeâtres, formant une ligne presque continue.

« Cet ensemble se développe suivant une courbe élégante et majestueuse. Un chemin muletier escadé ce talus obliquement ; il atteint vite la base des falaises et permet au touriste de parcourir le cirque sur toute la longueur de son arc, en lui assurant l'avantage de dominer notablement le bourg et ses environs.

« Au point où, vers l'ouest, le chemin muletier aborde les falaises, une source, la Cagne, jaillit du fond d'un encochenement franchit une sorte de corniche et tombe vers la plaine en une belle cascade, coupée vers sa partie moyenne par un bassin naturel qui est comme un reliai dans sa chute de trente mètres de hauteur.

« Poursuivant son excursion circulaire vers la partie moyenne du cirque, autour de Cajarc, le touriste pourra contempler, à ses pieds, un paysage dont l'ampleur, la variété, le pittoresque et même la couleur, retiendront assez longtemps son attention charmée pour lui faire oublier son léger effort : au premier plan, Cajarc, puis le Lot, déployant ses sinuosités sur plus d'un kilomètre, et dont la rive gauche s'agrémentée de la masse imposante du château féodal de Salvagnac ; enfin, tout là-bas, au-delà de ce château, une succession d'étages montagneux boisés, coupés de vallons profonds et laissant apparaître, par places, la tâche grise de la roche nue. »

Excellente réclame pour notre localité.

Si notre municipalité et les propriétaires de Cajarc savaient et pouvaient seconder l'action de quelques personnes désintéressées qui s'occupent de donner un peu de vie et de prospérité à notre région en tirant parti de nos richesses naturelles et en essayant d'y attirer les touristes du monde entier, notre coquette petite cité pourrait devenir un centre de tourisme qui procurerait à notre commerce une source de bénéfices qu'il n'a pas et qu'il doit s'efforcer de créer. Déjà, nos hôtels ont fait des efforts louables en vue de s'aménager pour le mieux être du visiteur. Notre Tour de ville s'agrémentée de quelques belles constructions et de quelques luxueux magasins. Il faudrait, maintenant, que nos édiles, aidés de la bonne volonté des propriétaires, portent leurs efforts sur les ruelles du centre, semées de ruines et de cloaques peu décoratifs et peu séduisants pour l'œil et l'odorat de celui qui vient chez nous respirer le bon air et même pour l'habitant à demeure. Un projet d'adduction d'eau et d'égoûts est à l'étude ; c'est très bien. Qu'on y ajoute, et le plus tôt possible, un projet de percement du centre et de dégagement des vieilles fenêtres de notre antique château-fort qui sont une merveille d'architecture, et de notre vieille église, également fort intéressante. Qu'on mette également en lumière les anciennes maisons qui ornaient le cœur de notre cité si elles étaient placées dans un cadre digne d'elles et dégagées de toutes les constructions inesthétiques qui les déparent à l'heure actuelle.

Vous avez, M. le Maire, dans votre ville et au sein de votre conseil même d'excellents entrepreneurs qui ne demandent qu'à démolir et à rebâtir, des propriétaires qui ont des capitaux, des étrangers qui désirent acquérir des terrains pour construire, veuillez demander au service compétent et à un homme de goût un projet d'alignement pour la vieille citadelle de Cajarc, celle que Louis XIII fit démolir pour mettre fin à l'indiscipline des Cajarcis. Espérons que, bien qu'encore un peu indisciplinés, ils entendront votre appel et s'efforceront de vous aider pour que leur

Ponts et Chaussées

M. Rouchayrole, ingénieur des Travaux publics de l'Etat dans le Lot est élevé à la 2^e classe.

M. Maureille est élevé au grade d'Ingénieur adjoint de 3^e classe.

Médaille militaire

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote, M. Paul Girma employé des Postes à Paris, vient d'obtenir la médaille militaire pour faits de guerre. Ajoutons que M. Girma est déjà titulaire de 2 citations et a été trois fois blessé.

Nos félicitations.

Exéquat

L'exéquat a été délivré à M. Antonio Tamburini, Consul d'Italie à Toulouse, avec juridiction sur le département du Lot.

Education physique

Une lettre de félicitations a été adressée par le ministre de la guerre à MM. Joffre, de Puy-l'Evêque, Nadal, de Douelle, Poudjane, d'Albas, pour services rendus à l'éducation et à la préparation militaire au titre de l'année 1930.

Compatriote

Nous apprenons avec plaisir le succès de notre compatriote, Pierre Trémolières, élève de l'école Arago de Paris, aux examens du brevet élémentaire et du brevet d'enseignement primaire supérieur.

Nos félicitations au jeune lauréat.

PALAIS des FÊTES

SEMAINE DE GRAND GALA

MERCREDI 29, JEUDI 30,

VENDREDI 31 JUILLET

SAMEDI 1^{er}, DIMANCHE 2 AOUT

(Matinée et soirée)

UN GRAND FILM

PARLANT FRANÇAIS

UN SOIR AU FRONT...

d'après l'œuvre célèbre de l'auteur de tant de pièces à succès : Henry Kistmaeckers.

un titre formidable

une œuvre puissamment dramatique

CE N'EST PAS UN FILM DE GUERRE, c'est un film dont l'action se passe pendant la guerre, dont les principaux personnages sont des soldats. C'EST UN DRAME D'AMOUR MAGNIFIQUE, imaginé dans le cadre de la grande épopée.

Interprétation remarquable : Debucourt dans le rôle du Capitaine Heller ; Jeanne Boitel, dans le rôle de Marie-Anne ; Richard Willm, dans le rôle du Lieutenant Siredon ; Juvenet dans le rôle de Lagarde ; Callamand, dans le rôle de Dodu ; Darceuil, dans le rôle du Pigeon ; Florencie, dans le rôle de Grandin ; Pally, le conducteur ; de Kerdec, dans le rôle du Lieutenant Theuret ; Ougier, dans le rôle de Martin ; Philippe Rolla, dans le rôle du Colonel ; Munie, dans le rôle du vaguesme et Léon Bélières, dans le rôle du soldat Couturon.

Koko en vacances, dessin animé.

Dranem au bar, attraction.

Force et musique, attraction.

vieux Cajarc devienne en entier riant, accueillant et hospitalier, pour le développement et la prospérité de votre commerce, pour le plaisir de tous vos habitants.

Je sais bien qu'un projet d'alignement de cette envergure ne se réalise pas en une, ni en quelques années. Il faut du temps et de la persévérance. Mais s'il ne se trouve jamais une municipalité assez audacieuse pour commencer, vos habitants, leurs enfants et leurs arrière-petits-enfants, continueront, dans les ruelles du centre, à patagner dans le purin qui glisse jusqu'à la rigole du Tour de ville, entre les cailloux inégaux de vos « Carreyrous » tortueux et raboteux. Ces petites voies suffisaient peut-être au moyen-âge, mais elles gagneraient en nos temps modernes, à être rendues plus commodes et plus agréables à l'œil, sans toutefois enlever le cachet infiniment pittoresque de certaines.

Notre député est, je le sais, animé des meilleures dispositions pour la région de Cajarc et il nous a prouvé qu'il serait heureux de la seconder dans toutes ses initiatives. Que la municipalité profite de ses bonnes dispositions et lui demande son aide pour amorcer cette œuvre de longue haleine qu'est le percement d'un quartier de ville. Et l'antique « Carjarcum putridum », qu'évoquait ces jours-ci, à une de nos réunions, le président Malrieu, sur la foi des « Commentaires » de César, aura la perspective de devenir, pour les générations à venir, sinon pour les présentes, un joli centre de tourisme fréquenté à la belle saison par les artistes, peintres, sculpteurs, hommes de lettres, ou par les simples promeneurs amateurs de grand air, de belle lumière et de bonne cuisine, des joies saines de la pêche et de la chasse.

A l'œuvre donc pour que le Vieux Cajarc, qui défendit vaillamment sa forteresse au moyen-âge contre les ambitions de ses voisins, ne se laisse pas distancer par eux en matière de tourisme, qu'il défende à présent ses richesses naturelles et les mette en valeur pour en tirer gloire et profit.

P. MAUREL,
Secrétaire général
du Syndicat d'Initiative.

Enseignement primaire

MOUVEMENT DANS LE PERSONNEL

Par arrêté de M. le Préfet, pris sur la proposition de M. l'Inspecteur d'Académie, ayant effet du 1^{er} octobre prochain, sont nommés :

Instituteurs et Institutrices titulaires

A Cahors, adjointe, Mlle Ausset, de Cahors, adjointe, Mme Vaisiè, de St-Denis-Catus ;

A Cahors, adjoint, M. Castanié, de Condât ;

A Douelle, chargé d'école, M. Garrigou, de Goujonnac ;

A Douelle, adjointe à l'école de garçons, Mlle Garrigou, de Goujonnac ;

A Goujonnac (filles), Mlle Servant, en congé ;

A St-Cirgues (direction), Mme Amagat, de St-Cirgues (adjointe) ;

A Peyrilles, M. Bru, de Peyrilles, délégué ;

A Promilhans, M. Portal, de Jambusse ;

A Miers, M. Laville, de St-Cyprien ;

A Miers (classe enfantine), Mme Laville, née Guilhou, de Ste-Alauzie ;

A Cras, Mme Rigal, de St-Chels ;

A Bédou, M. Lacaze, de Sabadel-Latronquière ;

A St-Dauphins, M. Lacroix, de Valprionde ;

A Creysse, M. Gouygué, de Creysse, délégué ;

A Cambouillet, Mlle Déjammes, de La-touille-Lentillac ;

A Gramat (adjointe), Mlle Jarzal, du Bastil ;

A Viçac, Mme Broquin, de Laborie-Prendeignes ;

A St-Pierre-Toirac, Mme Faysse, de Puyjournac ;

A Saignes, Mme Girma, institutrice en congé ;

A St-Matré, Mlle Rouquet, de Terrou ;

A Quissac, Mlle Granouillac, de Bessonies ;

A St-Bonnet-Souillac, Mme Saint-Germe, de Gramat, déléguée ;

A Zézals (adjointe, classe enfantine), Mme Rogie, de Mousac ;

A Mousac-Gindou, Mlle Dellac, de Lavercantière ;

A Biars (adjoint), M. Lacout, de Floirac ;

A Laval-de-Cère, chargé d'école, M. Cambon, de Gorges ;

A Clayrou-Gapdenac, Mlle Malroux, de Saux ;

A Cajarc (adjointe), Mlle Ressayre, de Bagnac (adjointe) ;

A Lauzac, Mme Salinié, de Souillac, adjointe ;

A Souillac (adjointe), Mme Escudé, de Camy-Payrac ;

A Terron, chargé d'école, M. Lescole, d'Anglars-Lacapelle ;

A Terron, adjointe à la classe enfantine (école de garçons), Mme Lescole, d'Anglars ;

A Anglars-Lacapelle, M. Delmond, de Terron, délégué ;

A Rignac-Gramat, M. Bonnassie, du Vigan ;

A Rignac-Gramat, Mme Bonnassie, née Barrès, de Cras ;

A Vire, délégué, M. Bach, de Douelle, délégué ;

A St-Cyprien, M. Cuvelot, du cadre de la Marine.

Instituteurs et Institutrices stagiaires

Par arrêté de M. l'Inspecteur d'Académie, en date du 28 juillet, ayant effet du 1^{er} octobre prochain, sont délégués provisoirement et jusqu'à nouvel ordre :

Elèves-maitresses sortant de l'E.N. de Cahors :

A St-Denis-Catus, Mlle Bonnafous ;

A Bagnac (adjointe), Mlle Sourzat Andrieu ;

A Belmontet (adjointe), Mlle Sourzat Garielle ;

A Sabadel-Latronquière, Mlle Sainte-Marie ;

A St-Chels, Mlle Frayssy ;

A Jambusse-Saillac, Mlle Artous ;

Au Bastil, Mlle Rigouste ;

A Puyjournac, Mlle Pons ;

A Terron, Mlle Pesteil ;

A Lavercantière, Mlle Delande, auditrice de 3^e année à l'E.N. de Cahors ;

A Marmiac, Mlle Cossou ;

A Méjanasserre, Mlle Boy ;

A St-Sauveur-la-Vallée, Mlle Lacombrade ;

A Sarrazac, Mlle Chameuil ;

A Ste-Alauzie, Mlle Baldy, de Beaumat ;

A Beaumat, Mlle Boutines ;

A Saux, Mlle Delrieu.

Elèves-maitres sortant de l'E.N. de Cahors :

A Cambouillet, M. Lacam ;

A Floirac, M. Sélébran ;

A Condât, M. Sol ;

A Caillac, M. Couderc ;

A Gorges, M. Marty ;

Au Vigan (adjoint), M. Petiot ;

A Léobard, M. Terrié ;

A Ste-Colombe, M. Fabre ;

A Soualmès, M. Rouquié ;

A Rudelles, M. Séverac ;

A Goujonnac, M. Lassalle.

Intérimaires

Ont été délégués, à titre essentiellement provisoire, en qualité d'intérimaire, à partir du 1^{er} octobre :

A Bennevielle-Cardaillac, Mme Jonlié, institutrice suppléante ;

A Laborie-Prendeignes, Mme Richasse, institutrice intérimaire à Marmiac ;

A St-Cirgues (adjointe), Mlle Séguy, institutrice intérimaire à Lamatière ;

A Lamatière (adjointe), Mlle Gînesté, institutrice intérimaire à Méjanasserre ;

A St-Bressou, Mlle Derruy, institutrice intérimaire à St-Pierre-Toirac ;

A St-Perdoux, Mlle Andrieu, institutrice intérimaire à la même résidence ;

A St-Bressou, Mlle Lavergne, institutrice suppléante à Gramat ;

A Montcléra, M. Barreau, instituteur intérimaire à la même résidence ;

A St-Jean-de-Laur, M. Cariteau, instituteur intérimaire à la même résidence ;

A Espagnac-Ste-Eulalie, Mlle Pélaprat, institutrice intérimaire à la même résidence ;

A Labastide-du-Haut-Mont, Mme Gazal, institutrice intérimaire à la même résidence ;

A Camy-Payrac, Mme Rames, institutrice intérimaire à la même résidence ;

A Soturac, M. Cuyeu, instituteur intérimaire de Vire ;

A Lentillac-Lauzès, M. Maillebauu, instituteur suppléant pourvu du baccalauréat ;

CAHORS

TRANSPORT DE JUSTICE A PUYBRUN

Dans la nuit du 16 au 17 juillet, décédait à Puybrun Mme Veuve Valette, âgée de 72 ans.

Cette pauvre femme, faible d'esprit, avait été internée deux fois à l'asile de Leyme. Elle vivait avec sa fille, son gendre et ses quatre petits-fils. Ses obsèques eurent lieu le 18 juillet.

Cette mort parut anormale à Puybrun. La rumeur publique accusait nettement le gendre, Pierre Monmont, ancien boulanger, actuellement manœuvre.

Monmont n'a pas bonne réputation. Etabli comme boulanger à Puybrun, il quitta cette commune et alla s'installer comme boulanger à Cazes-Mondenard (Tarn-et-Garonne). Il fut obligé de fermer boutique. Peu après, il revint à Puybrun chez sa belle-mère.

Des disputes

Depuis son retour à Puybrun, de vives discussions éclataient dans la maison Valette. La vieille Valette n'avait pas bon caractère ; elle était acariâtre, et, comme nous l'avons dit, on dut l'interner à Leyme deux fois.

Elle supportait avec peine son gendre, voire même ses petits-fils. Des scènes de violence avaient lieu souvent.

Mais la dernière scène se produisit le jeudi 16 juillet, vers 13 heures. Les voisins entendirent des cris. Mais, comme ils étaient habitués à ces disputes, ils n'intervinrent pas. Au cours de la dispute, la femme Valette tomba et se blessa à la tête.

M. le docteur Bagou, appelé, l'examina, mais, dans la nuit, elle décéda. Dans la chute, elle s'était fracturée le crâne.

Cette mort paraissant suspecte, M. Deslaunet, maire, refusa de donner le permis d'inhumation et la gendarmerie fut prévenue.

Les obsèques n'eurent lieu que le dimanche.

Des témoins

Une fillette nommée Verdier, âgée de 8 ans, qui jouait avec les enfants de Monmont prétend qu'elle aurait entendu la dispute entre la femme Valette et Monmont, le bruit d'une gifle et la chute d'un corps sur le plancher.

La femme Chapou, voisine de la maison Valette, entendit la dispute et des cris « au secours » poussés par la femme Monmont et sa fille.

Transport du Parquet

Le Parquet de Cahors informé se transporta à Puybrun, dimanche, ordonna l'exhumation du cadavre de la femme Valette et l'autopsie.

L'autopsie, faite par M. le D^r Soulié de Gramat, révéla que la victime avait succombé à une fracture du crâne qui pouvait être provoquée par une chute.

On entend le gendre

Monmont fut amené à la mairie où se trouvaient les magistrats, MM. Thifon, procureur de la République, Testas, juge d'instruction et Galtié, commiss-greffier.

Monmont fut interrogé. Il reconnut que le jeudi 16 juillet une dispute éclata, comme cela arrivait très souvent, entre sa belle-mère et lui.

Comme la femme Valette se montrait agressive, encore plus violente qu'à l'ordinaire, menaçante même, il lui « posa une main sur l'épaule ». Sous la pression de la main, dit-il, la femme Valette tomba sur le plancher, mais en tombant, sa tête buta contre l'angle aigu du mur.

Il a nié énergiquement avoir giflé sa belle-mère, comme le dit un enfant de 8 ans, qui, au surplus, n'assistait pas à la scène.

En liberté

Les magistrats, après avoir entendu Monmont, n'ont pas cru à son intention d'avoir voulu attenter à la vie de sa belle-mère.

Ses déclarations ont paru nettes, franches. Il a été laissé en liberté.

UNE HISTOIRE VÉCUE PENDANT LES HEURES SOMBRES DE LA GRANDE TOURMENTE...

UN SOIR AU FRONT...

Accident de moto

Le jeune B... de Limogne, voulant acheter une moto, emprunta celle d'un de ses amis pour faire un essai. Il s'installa sur la moto, saisit le guidon et son camarade ayant pris place derrière lui, il mit la moto en marche.

A toute vitesse, il parcourut la route, mais il ne vit pas une grosse pierre et alla la heurter. La moto se renversa et les deux jeunes gens furent projetés sur le sol.

L'apprenti motocycliste reçut de fortes blessures sur le corps. Quant à son camarade, il n'eut que des contusions sans gravité.

A Sénailac-Latronquière, M. Loupias, instituteur intérimaire, à Ste-Colombe ;

A Sénailac-Latronquière, Mlle Rougié, institutrice suppléante, à Cahors ;

A Sénailac, classe enfantine, Mlle Massip, institutrice intérimaire de Quissac ;

A Bessonies, Mlle Mercier, institutrice intérimaire à Soturac ;

A Cardaillac, M. Castelnau, instituteur intérimaire de Bédour ;

A Floirac, Mlle Franconal, institutrice intérimaire à la même résidence.

LE CONCOURS DE PECHE

Le concours de pêche organisé par la Société de pisciculture a eu lieu dimanche, à Cahors, de 3 heures à 5 heures.

Le temps fut favorable : les pescofis n'eurent pas à souffrir de la chaleur. Aussi bien, ils étaient alignés le long du quai de Regourd, bien abrité par les platanes.

Deux cents piquets étaient plantés sur la berge, chacun portant son numéro d'ordre. 183 pescofis y prirent place. A 3 heures le signal est donné, et aussitôt les lignes sont jetées à l'eau. Chacun devant son piquet, le pescofi tenant bien sa ligne au bout de laquelle gicotte un asticot ou un ver rouge, jure sur son honneur qu'il restera silencieux, impassible, indifférent aux choses de ce monde, pendant les deux heures de concours. Il faut avoir vu ce pour le croire ! Et c'est, pourtant, la vérité : pendant 2 heures, 183 citoyens armés d'une gaule sont restés, sans mot dire et beaucoup sans fumer, surveillant le bouchon flottant.

Sur la route circulait la foule des promeneurs-spectateurs qui s'intéressait à la pêche presque autant que les concurrents. On se signalait les prises et l'on supputait les chances...

A 5 heures le signal est donné : Haut, les gaules ! le concours est terminé. Et les pescofis s'empresent de rassembler le matériel et la pêche. Le dénombrement des poissons, le classement des champions eurent lieu au siège de l'« Amiraute ».

En exagérant un peu, on a affirmé que les 183 concurrents pescofis avaient pris 12 livres de poissons. Mais comme ceux-ci étaient placés dans un grand seau du poids de 3 kilos et qu'on a pesé seau et poissons ensemble, on voit que le Lot ne sera pas dépeuplé pour cette fois. Les eaux noires, l'acide sulfurique jetés dans la rivière sont plus dangereux pour la gent poissonnière que les pescofis de Cahors, tout au moins le jour du concours de pêche !

A 6 heures, la distribution des prix eut lieu, et puis, à 7 heures 1/2, les pescofis se rendirent à l'hôtel Laroche où ils fraternisèrent en un banquet, dont le menu — qui ne comportait pas de poissons — fut délicieux.

A minuit, ils se séparèrent en criant tous en chœur : « Vive la gaule, vive le Lot, à l'année prochaine ! »

1. Aussel. — 2. Marty. — 3. Gary. — 4. Delcombel. — 5. Alis. — 6. Castelnau. — 7. Lavergne. — 8. Lameunière. — 9. Durand. 10. Dufournel. 11. Chadoin. — 12. Vialard. — 13. Trémolières. — 14. Lagrange. — 15. Lavaysse. — 16. Vertul. — 17. Bénaux. — 18. Brelingard. — 19. Michaux. — 20. Lacombe. — 21. Antonic. — 22. Fourastié. — 23. Doumer. — 24. Courdès. — 25. Lafon. — 26. Visé. — 27. Mention. — 28. Cluzel J. — 29. Bibé. — 30. Eloy. — 31. Cluzel B. — 32. Richard. — 33. Lisle. — 34. Blavier. — 35. Roubert. — 36. Séguy. — 37. Planavergne. — 38. Cahessut. — 39. Lherbet. — 40. Planifié. — 41. Rougié V. — 42. Cocula. — 42 bis. Lacavalerie. — 43. Augereau. — 44. Valéry. — 45. Cabrignac. — 46. Luffau. — 47. Deleros. — 48. Asturic. — 48 bis. Laur. — 49. Bénard. — 50. Valéry Oct. — 51. Boulié. — 52. Belval. — 53. Rougié Frédéric. — 54. Lapipe. — 55. Amat. — 56. Barrières. — 57. Valéry Ant. — 58. Soulié. — 59. Amadié. — 60. Itard. — 61. Milhas. — 62. Mas. — 63. Monville. — 64. Barret. — 65. Hugon. — 66. Couderse. — 67. Paganel. — 68. Cluzel J. — 69. Guyeu. — 70. Lagarde.

les soins de plusieurs médecins la mort du malheureux survint dans la nuit du 23 au 24.

C'est une figure bien sympathique qui disparaît de Saux. Il emporte les regrets unanimes de la population. Il était serviable et bon ; son plus grand bonheur était d'aider son prochain. Agriculteur éclairé, il s'était créé une bonne situation à force de travail et la mort vient de le faucher, à l'âge de 57 ans, au moment où il aurait pu jouir paisiblement de son labeur.

Il laisse une famille inconsolable qui ne peut trouver un peu de réconfort que par l'amitié que lui témoignent et lui témoigneront les voisins et amis.

Les anciens combattants ont tenu à rendre avec éclat les honneurs funéraires à leur frère d'armes et l'un d'eux a retracé sur sa tombe la vie de soldat qui fut toute de dévouement à son pays.

Les morts vont vite à Saux. C'est le second qui succombe des suites d'un accident. Mardi, 21, on conduisait aussi Luga à sa dernière demeure. Il était tombé d'un chêne qu'il voulait émonder. Voilà deux hommes, deux vaillants concitoyens qui viennent d'être enlevés brutalement à l'agriculture. Ils seront difficiles à remplacer. On peut les citer en exemple à ceux qui restent. Que les deux familles, si cruellement éprouvées par le malheur, reçoivent nos condoléances attristées.

Sauzet

Festival du 2 août. — Dans sa dernière réunion du 25 juillet la commission a arrêté les derniers détails de l'organisation de la fête du 2 août dont voici le programme :

A 15 h., réception de l'Orphéon Cadurcien à l'entrée de la ville par la municipalité et les organisateurs. Le cortège se rendra au pied du monument aux morts où sera déposée une palme. A 15 h. 30, Nombreux jeux d'enfants, avec prix, organisés et dirigés par M. Chandelier, grand animateur de nos fêtes. A 16 h., Grand bal dans la Halle par un orchestre de tout premier choix. A 18 h., Apéritif-concert avec les concours de l'Orphéon. A 20 h., grand concert donné par « l'Orphéon Cadurcien » et « l'Orchestre symphonique », sous la direction du maestro Barreau (Places assises dans la Halle). A 22 h., grand bal. Bataille de confetti. Fête foraine. A 24 h., Tirage de la Tombola. Adieu à l'Orphéon. Farandole. Réveillon.

Dès maintenant, de nombreux forains ayant retenu leur place, c'est une magnifique fête qui s'annonce, pour peu que le temps, ce jour-là, nous soit élement.

Duravel

Hyménée. — Samedi 25 courant a été célébré le mariage de M. Jean-Louis Calvet, avec Mlle Aimée Fabre. La caisse des écoles y a trouvé son compte, car mariés et invités ont dépensé leur obole ; il a été recueilli 18 fr. 50. Merci pour les enfants pauvres ! Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Fête du 2 août. — Notre gentille cité verra cette année une fête de plus, la fête du quartier ouest. Espérons que le temps la favorisera et vu le programme élaboré par nos publications ci-dessous, qu'elle aura pleine réussite et procurera de ce fait, à la jeunesse des distractions et des divertissements.

Samedi, 1^{er} août annonce par des salves d'artillerie.

Dimanche, à 9 heures, tour de ville en musique ; à 10 h., messe solennelle pour les soldats morts au champ d'honneur. Après la messe, visite au monument aux morts ; à 11 h., distribution de bouquets par la jeunesse duravelloise, accompagnée du Joyeux Baptiste du Tertre ; à 13 h., défilé de la musique, ouverture du bal de jour ; 14 h., jeux divers : poêle, pomme, cruche, concours de manille, nombreux prix ; 17 h., course régionale de bicyclette ; 1^{er} prix : 50 fr. ; 2^e, 30 fr. ; 3^e, 20 fr. ; 21 h., retraite aux flambeaux.

Brillant feu d'artifice sous les ombres de la fontaine de la Barre. Illuminations électriques et ventiliennes. Concours de tir pendant la durée des fêtes, avec de nombreux prix.

Nota. — Le meilleur accueil est réservé aux étrangers.

Foire du 21 août. — Nous rappelons pour mémoire que M. le Maire et le Conseil Municipal, d'accord avec le Comité, ayant décidé la réouverture des foires, la première se tiendra le vendredi 21 août.

Arrondissement de Figeac

Calzac

Une œuvre à accomplir. — Lire à la « Chronique du Lot ».

Rudelle

Carnet rose. — Naissance d'une mignonne fillette, Micheline-Françoise, à Mme et M. F. Gratiat, employé des P. T. T. à Paris.

Le Bourg

Décès. — On annonce la mort de Mme Anna Alary, veuve Padérat, à La Garénie. La défunte laisse une jeune orpheline de 4 ans.

Carnet rose. — Naissance d'Andrée-Odetta Huguette, chez les époux Rigal-Gibert du bourg.

Latronquière

En dirigeant une moissonneuse. — M. Léopold Mazet, forgeron, près de Latronquière, dirigeait un moissonneuse lorsqu'il eut la main gauche saisie par la lame de la machine. La main fut profondément entaillée.

Quissac

Succès scolaire. — Nous sommes heureux d'apprendre que Mlle Antonia Delpon, élève de l'Ecole Primaire Supérieure de St-Céré, vient d'être reçue à l'examen du brevet élémentaire.

C'est la fille de nos excellents amis, Mme et M. Delpon, maître d'Hôtel, à qui nous adressons nos meilleurs compliments, avec nos bien vives félicitations à la jeune lauréate. — V. C.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Promotion violette. — Sont nommés officiers d'académie : Mme Brunet Alphonse, institutrice à Dégagnac ; Mme Level, institutrice à Condat ; M. Albugues Jean, instituteur à St-Germain-du-Bel-Air ; M. Puech-Maurel, instituteur à Rocamadour.

Société de tir. — La dernière session de préparation de brevet de préparation militaire élémentaire a été pour la société de tir de Gourdon un succès complet et sans précédent.

Les dix candidats présentés ont été tous reçus.

Ce sont :

MM. Boudoire, de Roc-de-Val ; Crozat, de Gourdon ; Deviers, de Fajols ; Fontès, de Lamothe-Fénélon ; Gérard,

de Masclat ; Gibrat, de Costerast ; Parjadis, de Gourdon ; Rollés, de St-Germain ; Signal, de Nadaillac ; Soulié, de Nozac.

Ce résultat montre bien le soin qui préside à l'organisation de ces cours, la régularité des séances et le dévouement apporté par les instituteurs.

Grave accident. — Samedi dernier un grave accident s'est produit à Ginouillac, au moment du battage, la métayer de M. Pouzalgues, maire de Ginouillac s'étant trop approchée de la machine à battre, fut prise par l'engrenage et reçut, de ce fait de graves déchirures à un mollet.

Ses jours ne sont peut-être pas en danger, mais néanmoins elle est bien malade.

Nous espérons que les pronostics du D^r Coulon appelé pour lui donner des soins se réaliseront et que cette dame se rétablira au plus tôt.

Payrignac

Accidents du travail. — Deux pénibles accidents du travail sont survenus dans la paisible commune de Payrignac. Le jeune Marcel Baras, de Payrignac, s'est blessé à une main par la chute d'un bloc de pierre.

Le jeune Raymond Delchic également de Payrignac s'est blessé aussi à une main en arrangeant la faucheuse.

Ces accidents sans être d'une grande gravité contraignent ces jeunes gens à un repos de quinze jours à trois semaines.

Labastide-Murat

En cueillant des feuilles d'ormeau. — La jeune Brisset-Noll, de Labastide-Murat, cueillant des feuilles d'ormeau lorsqu'elle tomba si malencontreusement qu'une branche coupée en biseau lui pénétra profondément dans le menton.

Le sang coula en abondance. M. le docteur Frédéric Alayrac lui donna les soins nécessaires par son état, qui paraît grave.

Salviac

Nos rues et places publiques. — A l'occasion des fêtes de fin juillet, nos rues et places publiques ont été soigneusement nettoyées et débarrassées de tous les immondices qui les encombraient.

On dirait qu'une fée est passée en notre cité et a métamorphosé nos voies et chemins.

Les nombreux vacanciers, déracinés ou étrangers (il y a des Italiens et des Américains) ont constaté la bonne tenue de notre petite ville.

Cela est très bien ainsi et les habitants ont aussi amené le seul de leurs demeures.

Il est certes regrettable que les fêtes ne soient pas plus nombreuses puisque la bonne tenue de la cité n'existe qu'à cette occasion.

Nous sommes toujours enclins à formuler de justes réclamations pour l'assainissement de notre cité.

Pourquoi, tous les trois mois, le grand nettoyage de Salviac ne serait-il pas effectué ? Nous ne sommes pas très exigeants, semble-t-il.

Nous parlerons ultérieurement des chemins qui avoisinent Salviac et des arbres qui menacent ruine et sont un véritable danger.

Nous sommes sûrs qu'avec du temps et de la patience, tous les désirs des habitants seront satisfaits.

Succès. — Nous apprenons avec plaisir que notre jeune compatriote, Mlle Marguerite Bouthonier, nièce de Mme veuve Lullières de notre ville et fille de M. Bouthonier, ancien maire de Périgueux, vient d'être reçue 9^e aux examens d'entrée de l'Ecole Normale de Périgueux.

— Mlle Andrée Lamontagne, originaire de Dégagnac, fille de M. La-

montagne ancien instituteur, à Thérac, mort glorieusement pour la France, vient d'être reçue aux examens d'entrée de l'Ecole Normale de Cahors avec le n^o 3.

Nos bien sincères félicitations.

Léobard

Accidents de bicyclette. — M. Gabriel Contie, propriétaire aux Meyranès, commune de Léobard se rendant à Salviac, est tombé de bicyclette au virage du Pont de Laffuste et s'est blessé à un bras et à une jambe.

Il a reçu les soins de M. Lagard, pharmacien.

Le virage du Pont de Laffuste est très dangereux ; ne serait-il pas possible de l'améliorer ?

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 25 :

Alphonse XIII abdique

De Londres. — Le « Daily Express » annonce que Alphonse XIII, ex-roi d'Espagne, au cours d'un Conseil de famille tenu à Fontainebleau, a renoncé au trône d'Espagne en faveur de son troisième fils, âgé de 18 ans.

Une renonciation analogue a été signée par les frères aînés.

Raid d'avion

De Londres. — Miss Amy Jhonson qui, l'an dernier, a fait, en avion, le raid Angleterre-Australie, est partie, ce matin, en avion, vers Tokio.

Encore un raid d'avion

De New-York. — Le colonel Lindbergh et sa femme sont partis aujourd'hui sur leur avion pour entreprendre un vol vers Tokio par le Canada, l'Alaska, la Sibérie, le Japon. L'avion a été spécialement équipé pour ce raid assez dangereux.

RHUMATISANTS
les meilleurs
Bains de Boues
sont à
SAUBUSSE-LES-BAINS
(Landes)
à 13 k. de DAX
Pension à partir de 25 fr.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

VIN POUR LES ORDINAIRES DES CORPS DE TROUPE

« Adjudication à la salle des Adjudications de la Caserne Clauzel, Place de la Caserne, à Toulouse, le mercredi 9 septembre 1931, à 14 heures 30, de la fourniture du vin nécessaire aux ordinaires des Corps de troupe de la 17^e Région, du 1^{er} octobre jusqu'au 31 décembre 1931.

« Les déclarations d'intentions de soumissionner devront être déposées au plus tard le 21 août 1931 à 18 heures à la sous-Intendance des subsistances Caserne CLAUZEL, à Toulouse, les échantillons devront être déposés dans le même délai à la 17^e Section de Commissions et Ouvriers militaires d'administration, caserne CLAUZEL, à Toulouse.

« Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toute hypothèque légale inconnue.

Cahors, le 28 juillet 1931.
Signé : R. SÉGUY.

« déposé à la sous-Intendance des subsistances précitée et dans toutes les sous-Intendances de la Région.

« Pour tous autres renseignements, consulter les affiches. »

QUAND LES REINS NE VONT PLUS

rien ne va, puisque le rein est le grand organe de dépurcation par lequel s'évacuent les déchets de l'organisme. Ceux qui prennent du Gandol ressentent une amélioration rapide, car le Gandol décongestionne les reins en pratiquant un véritable lavage de cet organe, comme on le constate soi-même. En plus le Gandol, basé sur une récente découverte arrêtée la surproduction de l'acide urique, est le dépurant pour toutes les douleurs arthritiques. Quand un rhumatisme suit régulièrement le traitement au Gandol, il est sauvé. Pour 10 jours de traitement, le Gandol en cachets (sans ennui pour l'estomac) vaut 12 fr. 75. Pharmacie Orliac à Cahors.

Etude de M^r R. SÉGUY
Licencié en droit
Avoqué à Cahors, 1, rue St-Pierre

PURGE

d'hypothèques légales

Par acte passé devant Maître DAVEZAC, Notaire à Puy-Evêque, le vingt-quatre mars mil neuf cent trente et un, a acquis de :

1^o Monsieur RAU Joseph-Firmin, dénommé aussi RAUX, propriétaire-agriculteur et Madame Letitia LINAS, son épouse, qu'il assiste et autorise, domiciliés ensemble à Grézels (Lot) ; 2^o Madame Françoise BATAILLE, sans profession, veuve de Monsieur Guillaume RAUX, demeurant au « Port », commune de Grézels, une parcelle de terre labourable, sise au lieu dit « Les Pouljades », commune de Grézels, cadastrée sous les numéros cinq cent quatorze (514) et cinq cent quinze (515) de la section A, pour une contenance de quatorze ares vingt-cinq centiares, confrontant à l'est à l'immeuble Rolland, à l'ouest à Madame veuve Salinè, au midi à chemin de grande communication numéro huit, au nord à propriété restante aux vendeurs.

Copie collationnée de cet acte de vente a été déposée au greffe du tribunal civil de Cahors, le dix-huit juin mil neuf cent trente et un, et le procès-verbal de dépôt délivré par le greffier a été signifié à : 1^o Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal civil de première instance de Cahors ; 2^o Madame Letitia LINAS, épouse Joseph-Firmin RAU et à ce dernier, pris tant en son nom personnel que pour la validité de la procédure à l'égard de sa femme, propriétaires, demeurant tous deux à Grézels ; 3^o Madame Françoise BATAILLE, sans profession, veuve Guillaume RAU, demeurant au Port, commune de Grézels.

Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toute hypothèque légale inconnue.

Cahors, le 28 juillet 1931.
Signé : R. SÉGUY.

REMERCIEMENTS

Madame S. MICHAUDEL remercie bien sincèrement toutes les personnes qui lui ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Mme B. LERIS-GAMBETTA

ENTREPRISE

J. MARMESSE ET FILS

10, rue de la Préfecture, Cahors. Tél. 251.

Peinture, Vitrerie, Papiers peints

Encadrements

Spécialité : Atelier mécanique pour façonnage de glaces pour autos. Glace Simili glace.

Devis sur demande. Prix modérés

Livraison dans toute la Région

RECLAME DE SOIERIES

Mercrèdi 29 juillet, place Galdemar

Crêpe de Chine 10 fr.

Crêpe Georgette 15 fr.

Tussor 8 fr.

Grand assortiment de crêpes de Chine à 15 fr.

A LOUER

DEUX APPARTEMENTS

TOUT CONFORT

à Cabazat

S'adresser : J. CALMEJANE-COURSE

A VENDRE A ESPERE

Une Maison de Campagne

avec deux pièces, eau, électricité, jardin, grange formant garage.

Commodités de la gare. 4.000 francs.

TRIBUNAL DE COMMERCE

DE CAHORS

LIQUIDATION JUDICIAIRE

de la Société anonyme

« LES CONSERVES

ET CONFITURES DU QUERCY »

dont le siège est à Cahors,

1, rue de la Brasserie

Conversion en faillite

et Report d'Ouverture

D'un jugement rendu par le

Tribunal de Commerce de

Cahors en date du vingt et un

juillet mil neuf cent trente et

un,

il a été extrait ce qui suit :

« Le Tribunal convertit la li-

quidation judiciaire de la So-

ciété Anonyme Les Conserves

et Confitures du Quercy, en

faillite ;

« Fixe et reporte au vingt-

trois février mil neuf cent

trente la date de la cessation

de ses paiements et l'ouverture

de sa faillite ;

« Dispense de l'apposition

des scellés ;

« Nomme Monsieur F. GA-

GNAYRE, l'un de Messieurs

les Juges, Juge-Commissaire, et

Monsieur L. ROUSSEAU, ar-

bitre de Commerce, demeu-

rant à Cahors, syndic défini-

tif de la dite faillite pour la

gérer et l'administrer sous la

surveillance de Monsieur le

Juge-Commissaire ;

« Dit que les opérations de la

dite faillite seront suivies sur

les derniers errements de la

procédure de la liquidation. »

Pour extrait conforme :

Le Greffier,

E. MANEYROL.

Nota. — La présente insertion

est faite en conformité des dis-

positions de l'article quatre

cent quarante-deux du Code de

Commerce.

Mercrèdi 29, Jeudi 30, Vendredi 31 juillet Samedi 1^{er} et Dimanche 2 août (Matinée et Soirée)

PALAIS
DES FETES

UN SOIR AU FRONT

Grand film parlant FRANÇAIS

PALAIS
DES FETES

Feuilleton du « Journal du Lot » 25

PAR PEUR DE L'AMOUR

ou UN MARIAGE SECRET

par Louis d'ARVERS

DEUXIEME PARTIE

V

DEUX JUMELLES

— Vous n'êtes pas assez forte pour porter ces grosses filles, Liane, dit-elle, en riant, elles sont merveilleuses de santé, et vous serez obligée de donner une suppléante à leur nurse.

— Nous ne pouvons pas supporter cette dépense, dit Ronald, simplement.

— Nous dépensons trop en gants et en cheveux ! riposta Liane du tac au tac.

Ronald la regarda stupéfait. Jamais Liane ne lui avait fait la moindre observation jusqu'ici, pas plus sur ce sujet que sur tout autre. Mais trop bien élevé pour alimenter une scène devant une étrangère, il ne répliqua pas.

Valentine, soucieuse avant tout de détourner la tempête qu'elle avait imprudemment attirée, s'empressa de détourner l'attention sur les petits cadeaux qu'elle avait apportés, et l'inédit fut clos.

Ce fut seulement après son départ qu'éclata la première querelle entre les deux époux ; elle fut longue et douloureuse de part et d'autre.

Ronald était justement irrité et du reste profondément blessé par le reproche qu'elle lui avait fait devant une étrangère — et quelle étrangère ! Et Liane, pour la première fois, lui montra ce qu'une nature même exquise en soi, peut montrer de violent et même de vulgaire quand elle n'a pas été disciplinée par l'éducation et se trouve soudain livrée à la passion du moment.

Des mots regrettés aussitôt que prononcés, furent échangés, creusant dans leurs cœurs des blessures également profondes.

Ronald fut le premier à les regretter et, le soir même, il s'en excusa :

— Ma chère petite femme, dit-il tendrement à Liane, nous avons eu tort tous les deux. Je me suis laissé entraîner loin de ma pensée. Oubliions bien vite cette pénible scène et redonnons-nous bons amis.

Mais Liane était trop dominée par le démon de la jalousie pour entendre la voix de la raison. Ronald lui avait dit qu'il regrettrait de l'avoir épousée et se refusant à faire la part de la colère qu'elle avait provoquée, elle porta ces mots en elle comme une blessure qu'elle se plaisait à aviver.

— Cela n'a pas d'importance ! répond-elle, froidement à son mari rependant, je n'avais pas besoin de votre aveu pour savoir que vous en avez

assez de moi depuis longtemps et que vous regrettez de m'avoir épousée.

Ronald, justement froissé de voir ses avances si mal accueillies, renonça à se disculper et, pour la première fois, il pensa que, peut-être, elle avait raison...

VI

L'INTERVENTION FATALE

Durant les jours qui suivirent, Ronald porta dans le monde un front chargé d'ennuis et ses amis d'Essex s'en émurent sincèrement, surtout Valentine.

— Il faut que je lui parle en tête à tête, dit-elle à sa mère. Il suffirait de peu de chose pour rétablir la paix dans leur ménage. Mes efforts auprès de Liane n'aboutiront à rien, elle est butée, mais je vais essayer auprès de lui.

— Votre intervention n'aboutira pas, ma chère enfant ; un mariage désassorti arrive toujours au même résultat ; les premiers feux de l'amour éteints, la réalité des différences d'éducation et les divergences du goût doivent amener fatalement le désaccord.

— Liane et Ronald sont l'un et l'autre de belles natures, plaïda Valentine et, au surplus, je vous assure qu'ils s'aiment encore sincèrement malgré certaines apparences.

— Essayez, avait consenti sans grande conviction lady d'Essex.

Et Valentine avait aussitôt mûri son projet et réfléchi sérieusement sur ce qui pouvait être dit à Ronald pour le ramener, sans le froisser, à une plus heureuse tactique conjugale.

N'ayant pu trouver quelques minutes de tête à tête dans le salon de sa mère, elle pensa que le mieux était de lui fixer un rendez-vous.

« Mon cher Ronald, lui écrivit-elle, je voudrais vous parler en particulier et je n'arrive pas à en trouver l'occasion chez maman où nous sommes rarement seuls.

« Voulez-vous que nous nous rendions demain à l'entrée de votre petit jardin à dix heures, avant ma visite à Liane et à deux babies ? J'aimerais vous avoir parlé avant d'entrer chez vous.

« Votre

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la semaine

denrées	revenus	Cours du 17 Juillet	Cours du 24 Juillet
Fonds d'Etat			
3 0/0	87 35	87 40	
3 0/0 amortissable	93	93 50	
3 1/2 0/0 (id.)	100	100 25	
5 0/0	103 90	103 80	
4 0/0 1917	104 35	104 35	
4 0/0 1918	103 50	103 55	
5 0/0 1920 amort.	137	136 65	
6 0/0 1920	102 95	103 60	
4 0/0 1925	132 35	131 85	
6 0/0 1927 a. sort.	105 70	106 50	
5 0/0 1928	103 10	103 40	
B. du Tr. 6 0/0 1924	739	739	
B. du Tr. 7 0/0 1925	557	558	
B. du Tr. 7 0/0 1927	562	566	

Crédit National

5 0/0 1919	622 50	627
Obl. 500 5 0/0 1920	567	568
6 0/0 1921	547	549
Bons décan. 60/0 1922	531	530
décan. 60/0 nov.	540	540
6 0/0 janv. 1923	568	576 50
100 1922	565	566
100 1924	570	574

Ville de Paris

1871 3 0/0	401	400
1875 4 0/0	507	507
1876	509	509
1892 2 1/2 0/0	318	324 50
1894-1895	318	323
1898 2 0/0	392	397
1899 2 0/0	378	380 25
1904 2 1/2 0/0	400	404
1905 2 3/4 0/0	402	407
1913 2 3/4 0/0	500	503
1913 3 0/0	500	503
1913 3 0/0	288	288
1919 lib.	500	500
Décaennal 1922	524	521
1923	526	520
1924	522	525

Crédit Foncier

Communales 1870	505	501
1880	524	521
1891	365 50	368
1892	415	417
1899	403	405
1900	440	442
1912	232	235
1922 lib.	519	523
1923	522	522
1930	985	988
Ventier 879 3 0/0	519	516
1883 3 0/0	371	371
1885 2 60 0/0	406	410
1895 2 80 0/0	421	421
1905 3 0/0	451	454
1907 3 0/0	231	230
1912 3 1/2 0/0	480	481
1913 3 0/0	496	496

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINIS.

Pour vente d'un produit très apprécié...
Boulangerie, pâtisseries intéressantes.
Bouffe COURTY, N° 445/590, rue Vivienne 17, PARIS

Bibliographie

Pour paraître très prochainement

Sous le régime de la Séparation par Eugène SOL

Le régime de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat établi par le décret révolutionnaire du 3 ventôse an III (21 février 1795). — Violences contre le clergé réfractaire du Lot. — La restitution des églises réclamée énergiquement par le peuple des campagnes. — Une politique de dures vexations à propos de la sonnerie des cloches. — L'attachement des populations aux croix des chemins et la persistance des pratiques chrétiennes. — Le rétablissement de la paix religieuse opérée par le Concordat du 15 juillet 1801.

Superbe in-8° raisin de plus de 700 pages. Prix broché : 30 fr. (port compris). Dans le commerce, le prix sera de : 40 francs.

Pour souscrire, adresser la somme de 30 francs à M. E. Sol, 3, avenue de Toulouse, à Cahors (Lot). — C/C 12.603 — Toulouse.

Chemins de fer de Paris à Orléans

Si vous voulez aller aux Gorges du Tarn, passez par Rocamadour.

Rocamadour qui joint à sa situation merveilleuse et à son pèlerinage célèbre, le privilège d'être un excellent centre d'excursion dans le haut Quercy, est le meilleur point de départ pour un voyage aux Gorges du Tarn. Un ensemble de sites pittoresques relie en effet le Haut-Quercy à cette région si curieuse et le circuit ramène le voyageur par le beau pays de l'Albigeois et du Rouergue.

Le voyage pourra se faire agréablement en 6 jours par un circuit d'autocar fonctionnant du 1^{er} juin au 15 septembre 1931; ce circuit permettra notamment la visite du Gouffre de Padirac, de Conques, de la vallée du Lot, des Gorges du Tarn entre Sainte-Enimie et Le Rozier, de la Grotte de l'Aven Armand, d'Albi, de Villefranche-de-Rouergue et de Cahors, des décors changeants des vallées du Lot et du Célé.

Prix du transport pour le parcours complet : 445 fr. (Supplément de 12 fr. pour le trajet en barque de la Malène au cirque des Baumes). Parcours partiels acceptés dans la mesure des places disponibles aux étapes.

Pour renseignements complémentaires et billets, s'adresser notamment : aux Agences de la Cie d'Orléans, 16, Boulevard des Capucines, et 126, boulevard Raspail ou à la Maison du Tourisme, 53, avenue George-V, à Paris; à M. Lalo, à Gramat ou à Rocamadour-gare (Lot).

De ROCAMADOUR à ROCAMADOUR par les GORGES du TARN

Voyage de six jours en autocar

Départ de Rocamadour tous les dimanches, en juin; tous les dimanches, lundis et mardis, du 5 juillet au 15 septembre 1931. (Départ facultatif le lundi en juin, le mercredi du 1^{er} juillet au 16 septembre).

1^{er} jour : Rocamadour, Gouffre de Padirac, St-Céré, Figearc, Maurs; 2^e jour : Maurs, Conques, Entraygues, Estaing, Bozouls, Espalion; 3^e jour : Espalion, Sainte-Enimie, descente du Tarn en barque de la Malène au cirque des Baumes, Le Rozier; 4^e jour : Le Rozier, Meyrueis,

Aven Armand, Millau, St-Rome-du-Tarn, Valence d'Albigeois, Albi; 5^e jour : Albi, Cordes, Villefranche-de-Rouergue, Cahors, St-Cirq-la-Popie, Cahors;

6^e jour : Cahors, Vallée du Lot, Cabrerets, Vallée du Célé, Rocamadour.

Prix du transport pour le voyage complet : 445 francs (supplément de 12 fr. pour le trajet en barque dans les gorges du Tarn).

Pour renseignements et billets, s'adresser notamment aux Agences de la Cie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines et 126, boulevard Raspail ou à la Maison du Tourisme, 53, Avenue George-V, à Paris, ou à M. Lalo, à Gramat (Lot).

La route des Monts d'Auvergne en autocar au départ de ROCAMADOUR (Lot)

(du 6 juillet au 14 septembre 1931)

Départ de Rocamadour-Gare tous les lundis en juillet et septembre, tous les lundis et vendredis en août.

1^{er} jour. — Rocamadour-Gare (dép. 8 h. 15), Martel, Turenne, Brive, Tulle, Gimel, Egletons (déjeuner), St-Angel, Bort, Tauves, La Bourboule (coucher);

2^e jour. — La Bourboule (dép. 8 h. 45), le Mont-Dore, Murois, Besse, Condat (déjeuner), Ségur, Murat, Le Lioran, Vic-sur-Cère, Aurillac (coucher);

3^e jour. — Aurillac (dép. 8 h. 30), Salers, Pleaux, St-Privat (déjeuner), Ruines de Merle, Argentat, Beaulieu, Bretenoux, Rocamadour. Prix du transport pour le voyage complet : 350 fr. (Parcours partiels acceptés dans la mesure des places disponibles).

Pour renseignements et billets, s'adresser aux Agences de la Cie d'Orléans, 16, Boulevard des Capucines, et 126, boulevard Raspail ou à la Maison du Tourisme, 53, avenue George-V, à Paris; à la Société des Autocars Rocamadour-Padirac, à Rocamadour (Lot).

Le Bas-Limousin en autocar Circuits au départ de BRIVE-LA-GAILLARDE

(du 12 juillet au 26 septembre 1931)

Circuit I. — Les dimanches, mercredis et vendredis.

Brive (dép. 8 h.), Collonges, Carennac, Miers, Padirac (déjeuner), Rocamadour, Montvalent, Martel, Brive (retour vers 19 heures). Prix du transport par place, 50 fr. Circuit II. — Les jeudis.

Brive (dép. 8 h.), Beynac, Argentat (déjeuner), Beaulieu, le Chastang, Aubazine, Brive (retour vers 19 h.). Prix du transport par place, 45 fr. Circuit III. — Les samedis.

Brive (dép. 8 h.), Meynac, Argentat (déjeuner), Beaulieu, le Chastang, Aubazine, Brive (retour vers 19 h.). Prix du transport par place, 45 fr. NOMBRE DE PLACES LIMITE

Pour la location (2 francs par personne) s'adresser aux Autocars Rocamadour-Padirac, 2, Avenue Jean-Jaurès, à Brive (Corrèze).

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

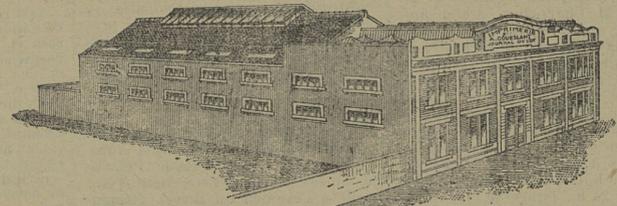
1, RUE DES CAPUCINS, 1

INSTALLATION MODERNE

NEUF LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS



USINE AGRANDIE — Superficie des Ateliers : 1.200 m²

SERVICE D'ÉTÉ 1931

De Paris à Toulouse par Cahors				De Toulouse à Paris par Cahors				De Cahors à Libos									
OMNIB.	OMNIB.	EXP.	MIXTE	EXP.	EXP.	EXP.	RAPIDE	EXP.	EXP.	EXP.	EXP.	EXP.	EXP.				
PARIS (Orsay) dép.	22 20	10 16	17 18 19 20 19	53 21 11	4 50	8 45	10 12	13 34	19 41	21	22 55	23 15	CAHORS	6 22	15 2	18 35	
PARIS (Aust.) dép.	22 34	10 28	17 23	20 32 21	6 14	9 46	11	16 2	20 20	21 43	23 38	23 59	PRADINES	6 29	15 10	18 43	
LIMOGES (arrivé)	5 53	16 30	23 3	0 35 2 8 3 20	6 55	10 27	11	16 41	20 54	—	—	—	MERCURYS	6 38	15 19	18 52	
LIMOGES (dép.)	4 31	9 2	16 37	23 9	0 42 2 23 3 23	7 32	11 9	17 19	—	—	—	—	DONELLE (Arrêt)	6 42	15 23	18 56	
BRIVE (arrivé)	7 15	11 56	18 18	0 48 2 11 4 8 5 9	7 40	11 18	12	17 27	—	—	—	—	PARNAZ	6 49	15 33	19 5	
BRIVE (dép.)	7 38	12 32	19 18	0 54 2 17 4 17 5 16	7 59	11 38	11 59	17 46	21 36	22 47	0 34	0 58	LUZACH	6 55	15 39	19 13	
Gignac-Cressensac	8 16	13 7	16 57	—	8 17	12 42	12 3	17 55	21 40	22 51	0 38	1 2	CASTELFRANCA	7 7	15 51	19 25	
SOULLAC	8 42	13 50	17 24	19 6 20 31	8 24	12 49	—	18 2	—	—	—	—	PRAYSSAC (Arrêt)	7 11	15 55	19 29	
CAZOULES	8 50	13 58	17 32	20 41	8 46	13 13	—	18 23	—	—	—	—	PUY-LEVEQUE	7 20	16 4	17 36	
La Chap.-d-Mareuil	8 56	14 4	17 38	—	8 59	13 27	—	18 36	—	—	—	—	DURAVEL	7 27	16 11	17 48	
Lamothe-Fénelon	9 0	14 14	17 45	21 5	9 10	13 36	—	18 45	—	—	—	—	SOTURAC-TOUZAC	7 35	16 19	18 54	
Nozac	9 16	14 24	18 1	—	9 19	13 45	—	18 54	—	—	—	—	FUMEL	7 46	16 30	18 27	
GOURDON	9 31	14 40	18 24	19 33 21 33	9 37	14 3	12 46	19 9	22 25	—	—	—	LIBOS	7 51	16 35	18 33	
Saint-Clair	9 40	14 49	18 34	—	9 45	14 12	—	19 17	—	—	—	—					
Dégagnac	9 51	15 18	18 46	—	9 55	14 21	—	19 26	—	—	—	—					
Thézac-Peyrilles	10 2	15 11	18 50	—	10 2	14 29	—	19 34	—	—	—	—					
Saint-Denis-Catus	10 13	15 22	19 13	—	10 8	14 35	—	19 39	—	—	—	—					
Espère	10 22	15 31	19 24	—	10 25	14 50	13 11	19 51	22 51	—	—	—					
Pradines	10 29	15 38	—	—	10 52	15 20	—	20 21	—	—	—	—					
CAHORS (arrivé)	10 35	15 44	19 35 20 14	2 38 3 47 6 7 7 8	11 20	15 50	13 43	20 49	23 30	0 29	2 9	2 40	LIBOS... dép.	6 27	9 22	14 25	
CAHORS (dép.)	11 35	17 42	20 18	2 49 3 51 6 12 7 7	11 35	17 42	—	20 49	23 30	0 29	2 9	2 40	FUMEL	6 38	9 29	14 32	
Sept-Ponts	11 45	17 54	—	—	11 45	17 54	—	21 30	0 39	2 15	2 46	—	SOTURAC-TOUZAC	6 54	9 40	14 43	
Cieuras	11 59	18 11	—	—	11 59	18 11	—	21 46	8 33	8 53	10 4	—	DURAVEL	7 5	9 47	11 50	
Lalbenque	12 7	18 21	—	—	12 7	18 21	—	21 58	8 45	9 5	9 30	10 15	PUY-LEVEQUE	7 21	9 55	14 57	
Causade	12 14	19 1	21 1	—	12 14	19 1	—	—	—	—	—	—	CASTELFRANCA	7 35	10 4	15 6	
MONTAUBAN arr.	13 18	19 40	21 23	3 41 4 50 7 25 8 14 9 10	13 18	19 40	—	—	—	—	—	—	PRAYSSAC (Arrêt)	7 52	10 9	15 12	
TOULOUSE arr.	13 58	21 8	22 17	4 29 5 37 8 22 9 5 11 12	13 58	21 8	—	—	—	—	—	—	LUZACH	8 12	10 20	15 25	
														PARNAZ	8 25	10 29	15 34
														DONELLE (Arrêt)	8 30	10 34	15 39
														MERCURYS	8 40	10 40	15 45
														CAHORS	8 52	10 48	15 53
															9 1	10 55	16

St-Denis-près-Martel et Aurillac

St-Denis-près-Martel	5 23	14 20	17 15
Vayrac	5 32	14 28	17 23
Bétaille (arrêt)	5 38	14 34	17 29
Puybrun	5 47	14 43	17 38
Bretenoux-Biars	6 4	14 57	17 53
Port-de-Gagnac	6 12	15 5	18 1
Laval-de			